

LA FORMATION DES CADRES DES INDUSTRIES FORESTIÈRES ET DU BOIS DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

THE FORMATION OF MANAGEMENT STAFFS FOR WOOD AND FOREST INDUSTRIES IN OVERSEAS TERRITORIES

SUMMARY

The High School for Wood (Ecole Supérieure du Bois), which is called upon to provide leadership for the wood industry in France and the French Overseas Union consists of a two-year course. Tropical woods play an important part in the second year curriculum which is likewise open to non-registered students wishing to improve their technical knowledge of the trade and to get acquainted with the latest industrial progress.

LA FORMACION DE CUADROS DE LAS INDUSTRIAS FORESTALES Y DE LA MADERA EN LOS TERRITORIOS DE ULTRAMAR

La Escuela Superior de la Madera requiere dos años de estudios y esta destinada a formar los cuadros superiores de la industria maderera en Francia y en Union francesa. Las maderas tropicales ocupan un lugar importante en el programa del segundo año. Este último está asimismo abierto a oyentes libres que deseen perfeccionarse en su oficio y ponerse al corriente de nuevas técnicas.

L'Institut National du Bois, s'est donné pour mission, à sa fondation en 1934 : « L'étude de toutes questions intéressant l'industrie et le commerce du bois, et notamment la création d'un enseignement professionnel libre; la constitution des cadres de personnel instruit et spécialisé, directeurs, ingénieurs, contremaîtres, employés et ouvriers; le développement des moyens techniques, industriels et commerciaux propres à développer l'emploi du bois sous toutes ses formes. »

L'Ecole Supérieure du Bois, première réalisation de l'Institut, est destinée à former les cadres supérieurs de l'industrie du bois en France et dans l'Union française. Elle est diri-

gée par un Conseil de perfectionnement comprenant des personnalités appartenant aux grands services intéressés (Agriculture, Enseignement Technique, Industrie et Commerce, France d'outre-mer) et aux professions des industries forestières et du bois. Au titre des Territoires d'outre-mer, nous relevons spécialement la présence de M. MARCON, Conservateur des Eaux et Forêts, Directeur général du Centre Technique forestier tropical, et du Gouverneur honoraire MENAUD, Secrétaire général de la Fédération des Syndicats locaux de producteurs et industriels en bois coloniaux.

Après quinze années passées dans les locaux de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers de

Paris, l'Ecole a dû émigrer du fait de la prolongation de la scolarité pour les jeunes gadjarts, et s'est provisoirement installée dans une partie de l'immeuble de la Société d'Horticulture, 84, rue de Grenelle. Tous caressent l'espoir que cette situation ne se prolongera pas trop longtemps et que l'enseignement pourra se donner prochainement dans une maison digne de l'Ecole.

Ces conditions de logement obligent à une sélection plus sévère. Ainsi, cette année, 84 candidats se sont inscrits au concours d'entrée, et 21 ont été admis. Ce concours du niveau du baccalauréat, deuxième partie (sciences expérimentales et mathématiques élémentaires) ouvre une période de scolarité de deux années.

En première année, l'enseignement tend à donner aux élèves des connaissances techniques générales et des connaissances juridiques. Citons parmi les cours susceptibles d'être plus particulièrement utiles à de futurs colons : « Machines à vapeur, turbines, moteurs; éléments de construction industrielle; comptabilité », et comme suite à une demande assez récente de la Fédération des Syndicats locaux des producteurs et industriels en bois coloniaux, un cours de topographie.

Au cours de cette première année, des examens sanctionnent le travail des élèves et l'obtention par les élèves de la moyenne 12 permet l'accès en deuxième année.

Celle-ci, année de spécialisation proprement dite, présente, entre autre, un cours important d'utilisation des bois tropicaux professé par M. COLLARDET, Directeur du Centre technique des industries du bois et de l'ameublement, accompagné de travaux pratiques sur la reconnaissance de ces bois; un cours d'exploitations forestières coloniales, professé par M. l'Inspecteur général AUBREVILLE, et de nombreux cours sur les transports, machines de scierie, déroulage et tranchage, commerce des bois, etc. Ajoutons que des facilités sont données aux élèves pour suivre le cycle d'enseignement colonial donné à l'Ecole spéciale des Travaux publics sous les auspices du Ministère de la France d'outre-mer.

Entre les deux années d'études, les élèves effectuent un stage de deux mois minimum dans une entreprise forestière ou une industrie du bois.

Nos vingt élèves sortiront à la fin de leurs deux années d'études avec le diplôme de technicien des Industries et Commerce du bois, ceux du moins qui auront franchi les barrages établis en fin d'année, et les examens particuliers et généraux.

Au début de la deuxième année, seront venus se joindre à eux, des ingénieurs-élèves et des auditeurs libres. Quelques ingénieurs diplômés d'une Ecole telle que l'Ecole Centrale, l'Ecole des Arts et Métiers, l'Institut Agronomique, les Ecoles Nationale d'Agriculture et d'anciens élèves d'Ecoles Commerciales (H.E.C., Esso), etc. se seront sentis plus spécialement attirés par le bois, et viendront compléter leur formation à l'Ecole. Ils formeront ensuite les cadres d'affaires importantes.

Les auditeurs libres sont obligatoirement des jeunes gens appartenant à la profession et désireux d'approfondir leurs connaissances pour revenir, chargés de sciences, dans leurs industries respectives.

Quels services les industriels du bois des pays tropicaux peuvent-ils attendre de l'Ecole Supérieure du Bois? Bien entendu, une Ecole ne fait pas de miracles et ne forme pas des cadres expérimentés, des chefs, des patrons... Dans le bois, plus peut-être qu'ailleurs, l'expérience est reine! Mais un élève sortant de l'Ecole sera immédiatement utile à un exploitant ou un industriel. Il aura l'intelligence ouverte aux problèmes du bois, il connaîtra les machines, les moteurs, il aura vu, touché les bois coloniaux, il connaîtra leurs qualités, leurs emplois, les techniques de préservation et de séchage. Il pourra, beaucoup plus rapidement que quiconque, être lancé seul et prendre des responsabilités dans une affaire.

D'autre part, l'industriel du bois installé en pays tropical pourra envoyer ses agents à l'Ecole du Bois comme auditeurs libres, pour qu'ils se perfectionnent dans leur métier et se mettent au courant des techniques nouvelles.

Ainsi, par des échanges constants entre les industriels et l'Ecole, l'enseignement pourra de plus en plus *coller* à la profession pour le plus grand bien de tous.

R. BLAIS.

Directeur de l'Ecole.

